

DURABILITÉ

Date d'entrée en vigueur : 14 décembre 2016

Origine : Conseil d'administration

Version remplacée ou amendée : s. o.

Numéro de référence : BD-7

Remarque : Le masculin est utilisé pour faciliter la lecture.

OBJET

La présente politique a pour but :

- d'affirmer l'engagement à long terme de l'Université Concordia (« l'Université ») à faire œuvre de chef de file universitaire en matière de durabilité;
- de définir des principes directeurs qui favoriseront l'intégration de la durabilité à tous les niveaux de planification stratégique et dans toutes les activités;
- d'élaborer une interprétation commune de la durabilité et de favoriser des initiatives novatrices en la matière qui mobilisent l'ensemble des disciplines, départements et services;
- d'appuyer les efforts menés à l'Université à l'égard d'enjeux mondiaux et locaux en matière de durabilité;
- de promouvoir la durabilité comme valeur de base d'une formation à l'Université.

PORTÉE

La présente politique s'applique à toute activité de l'Université – tenue sur son campus ou hors de celui-ci – et à tout membre de la communauté universitaire.

PRINCIPES DIRECTEURS

L'Université sera guidée par les principes de durabilité suivants :

Accès à la connaissance

Prise de mesures favorables à l'éducation, à l'enseignement, à l'accès à l'information et à la recherche interdisciplinaires afin de stimuler l'innovation, d'accroître la sensibilisation et d'assurer une participation réussie à la mise en œuvre de la durabilité.

Efficacité économique

Gestion financière à la fois responsable et favorable au bien-être social et environnemental.

DURABILITÉ

Page 2 de 7

Équité et diversité

Pratique de l'équité et respect de la diversité se traduisant par une solidarité avec les communautés faisant l'objet de discrimination sociale à l'échelle mondiale et locale.

Participation et engagement

Engagement des membres de la communauté à réaliser et à enrichir sa vision de la durabilité.

Précaution et prévention

Évaluation des risques environnementaux, sociaux et économiques, et prise de mesures préventives, atténuatives et correctives reconnaissant l'importance d'agir à la source.

Préservation de la biodiversité

Protection des espèces, des écosystèmes et des processus naturels au profit des générations actuelles et futures.

Production et consommation responsables

Reconnaissance et adaptation des pratiques de production et de consommation dans une optique de responsabilité sociale et environnementale.

Protection du patrimoine culturel

Protection, préservation et promotion des patrimoines culturels divers du Canada, accompagnées d'une reconnaissance des voix autochtones à travers l'histoire et du fait que leur culture est intrinsèquement liée à la durabilité et à la protection des écosystèmes terrestres. Le patrimoine culturel – qui comprend la propriété, les sites, les paysages, la documentation ainsi que les formes de tradition et de connaissance autochtones – reflète l'identité d'une société et transmet ses valeurs d'une génération à l'autre.

Protection et mise en valeur de l'environnement

Préservation des milieux naturels résilients intégrée à l'ensemble des activités.

Respect de la capacité de support des écosystèmes

Prise en compte et respect de la capacité de support et de la vulnérabilité des écosystèmes, et développement de leur résilience.

Santé et qualité de vie

Reconnaissance de la symbiose de la vitalité environnementale, de la santé humaine et de la qualité de vie.

DURABILITÉ

Page 3 de 7

Subsidiarité

Délégation des pouvoirs et des responsabilités au niveau approprié d'autorité et répartition adéquate des décisions, la consultation étant intégrale au processus décisionnel.

DÉFINITIONS

Pour les besoins de la présente politique, les définitions suivantes s'appliquent :

« campus » : espaces physiques sur lesquels l'Université exerce un contrôle opérationnel ou financier.

« communauté universitaire » :

- étudiants inscrits;
- membres du corps professoral de toutes catégories;
- personnel administratif et de soutien;
- membres de la haute direction et des organes directeurs de l'Université;
- organisations constituées en sociétés distinctes menant des activités sur le campus;
- étudiants ou membres du corps professoral visitant ou utilisant les installations de l'Université;
- toute personne résidant sur le campus.

« durabilité » : perspective et processus menant à une réduction de l'empreinte écologique de l'Université et à une amélioration du bien-être de sa communauté tout en maintenant la viabilité économique sur son campus ou hors de celui-ci. Le processus est élaboré par un système de gouvernance, reposant sur une vision et une responsabilité partagées, qui répond aux besoins actuels de l'Université sans compromettre ceux des générations futures. La durabilité des décisions et des activités de l'Université nécessite d'adopter une perspective à long terme, de reconnaître la capacité des ressources et d'équilibrer les rapports entre environnement, société et économie.

POLITIQUE

1. Engagements

- L'Université adoptera la durabilité comme valeur fondamentale dans le cadre de sa planification stratégique, de ses engagements, de ses décisions et de ses communications.

DURABILITÉ

Page 4 de 7

- L'Université mettra à jour, appuiera et révisera périodiquement le fonctionnement du cadre de gouvernance en matière de durabilité.
- L'Université diffusera et promouvra la présente politique auprès des membres de la communauté universitaire par diverses voies et à l'aide d'activités de sensibilisation.
- L'Université, en consultation avec sa communauté, élaborera des plans à long terme en matière de durabilité – comprenant des objectifs et des indicateurs mesurables – dans le cadre de sa planification organisationnelle.
- L'Université collaborera avec ses divers secteurs (enseignement, recherche et administration générale) afin de créer des plans de mise en œuvre dotés d'indicateurs de rendement précis en vue d'atteindre des objectifs de durabilité viables. Le cadre de gouvernance en matière de durabilité et la communauté universitaire seront périodiquement informés des progrès, dans un esprit de responsabilisation et de transparence.
- L'administration universitaire appuiera la mise en œuvre de la durabilité dans ses activités à l'aide des ressources appropriées.

2. Responsabilités

- Les membres de la communauté universitaire doivent prendre en compte les principes directeurs et les engagements énoncés dans la présente politique relativement à leurs activités à l'Université.
- Les membres du Groupe de direction du rectorat de l'Université sont responsables de la mise en œuvre des engagements de la présente politique dans le cadre de leur portefeuille d'activités respectif, et ce, avec l'apport du cadre de gouvernance en matière de durabilité.

3. Cadre de gouvernance en matière de durabilité de l'Université

Mandat : Fournir une orientation stratégique et des recommandations quant à l'intégration de la durabilité au processus décisionnel de l'Université.

Structure : Un comité consultatif sur la durabilité et trois sous-comités, chacun des sous-comités comprenant des représentants de l'effectif étudiant, du personnel et du corps professoral.

DURABILITÉ

Page 5 de 7

Comité consultatif sur la durabilité

Membres : Vice-recteur aux services (président)
Vice-recteur au développement et aux relations extérieures
Vice-recteur exécutif aux affaires académiques
Vice-recteur à la recherche et aux études supérieures
Chef des communications
Représentants de l'effectif étudiant (2)
Représentant des Bibliothèques ou du corps professoral à temps plein (1)
Représentant du personnel (1)

Fonctions clés : Planification stratégique et élaboration de recommandations quant à la politique et aux plans, y compris l'allocation des ressources et la production des rapports.

Sous-comités sur la durabilité

a. Sous-comité sur la durabilité des activités et de l'environnement

Président : Vice-recteur aux services
Fonctions clés : Conseil en matière de gestion de l'énergie et des ressources, de durabilité environnementale et de sécurité environnementale.

b. Sous-comité sur l'engagement en matière de durabilité sur le campus

Président : Chef des communications
Fonctions clés : Promotion de l'engagement auprès de la communauté universitaire et de la coordination des initiatives et des activités internes en matière de durabilité.

c. Sous-comité sur la durabilité dans l'enseignement, l'apprentissage et la recherche

Coprésidents : Vice-recteur exécutif aux affaires académiques (ou son délégué) et un membre du corps professoral à temps plein nommé par le vice-recteur exécutif aux affaires académiques

Fonctions clés : Conseil et promotion en matière d'activités liées à la durabilité dans l'enseignement, l'apprentissage et la recherche.

DURABILITÉ

Page 6 de 7

Le comité consultatif sur la durabilité et les sous-comités élaborent chacun un mandat qui explique leurs procédures administratives et opérationnelles. Le mandat contient divers renseignements : composition du comité, durée des fonctions, rôle et responsabilités des membres, et réunions. Le mandat du comité consultatif sur la durabilité est approuvé par le Groupe de direction du rectorat, tandis que ceux des sous-comités sont approuvés par le comité consultatif. Les mandats sont revus au moins tous les cinq (5) ans.

PROCESSUS DE RÉVISION

La présente politique sera revue tous les cinq ans par le comité consultatif sur la durabilité, et ce, avec l'apport de la communauté universitaire.

CADRE DE RÉFÉRENCE

Dans son engagement à l'égard de la durabilité et afin de développer une perspective en la matière, l'Université prend en compte des cadres connexes clés issus de divers paliers gouvernementaux, notamment :

- [Déclaration de Talloires](#)
Depuis, 1995, l'Université est signataire de cette déclaration qui souligne l'importance du leadership des établissements d'enseignement supérieur afin de relever les défis que pose la mise en œuvre de la durabilité.
- [Objectifs de développement durable des Nations Unies](#)
Cet ensemble d'objectifs internationaux à la fois concrets et simples a été établi afin de favoriser la mise en œuvre du développement durable à tous les niveaux.
- [Limites planétaires](#)^[A1]
Initialement introduit en 2009 et mis à jour en 2015, ce concept internationalement reconnu désigne les limites développementales et opérationnelles à ne pas dépasser afin d'assurer la sécurité de l'humanité. L'Université reconnaît ces limites ainsi que les défis et les possibilités qu'elles comportent pour ses activités et sa communauté.
- [Loi canadienne sur la protection de l'environnement](#)
Cette loi régit la prévention des diverses formes de pollution, dont celle de l'air et de l'eau. Elle aborde en outre la réglementation des substances toxiques qui posent un risque pour l'environnement ainsi que pour la vie et la santé humaine.
- [Loi sur le développement durable du Québec](#)
Cette loi décrit les principes qui dirigent les activités des services publics.

DURABILITÉ

Page 7 de 7

- [Charte montréalaise des droits et responsabilités](#)
L'article 7 de cette charte souligne l'impact positif de la durabilité sur la société.